

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 8 janvier 2020 N° 91

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission mixte paritaire non conclusive sur la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet

Réaction de Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique

« A l'inverse du groupe LR de l'Assemblée nationale, qui avait fait le choix de voter très largement le texte en juillet dernier, le groupe des Sénateurs Les Républicains a choisi de faire échouer les discussions de la commission mixte paritaire sur la PPL visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet. Je regrette profondément que des considérations purement politiciennes l'aient emporté sur la recherche d'une solution au fléau de la haine en ligne.

Soucieux de l'équilibre et de la solidité juridique du texte, le Gouvernement s'était pour autant déclaré ouvert à faire évoluer le texte pour intégrer de nombreuses préoccupations exprimées par le Sénat, faisant notamment suite aux remarques de la Commission Européenne.

Les contradictions entre les arguments brandis par le groupe LR et le contenu de certains amendements (suppression des « faux comptes ») déposés en séance démontrent que ce n'est pas tant la défense de la liberté d'expression qu'une manœuvre tactique qui a primé.

Le Gouvernement continuera à travailler avec l'Assemblée nationale pour bâtir un texte à la hauteur de l'enjeu et de l'urgence ».

Pour rappel:

La proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur Internet, annoncée par le Président de la République le 20 février 2019, a pour objectif de renforcer la lutte contre les contenus haineux illicites en ligne. Cette initiative organise la modification des procédures judiciaires (afin de lutter contre le sentiment d'impunité qui prévaut aujourd'hui) et précise les obligations à la charge des réseaux sociaux en matière de modération des contenus haineux.

Après le vote de la proposition de loi déposée par la députée Laetitia Avia (LREM) le 9 juillet dernier par l'Assemblée nationale et son adoption, modifiée, par le Sénat le 17 décembre dernier, une commission mixte paritaire (CMP) se réunissait aujourd'hui entre députés et sénateurs pour tenter de parvenir à un accord sur le texte. Cet accord ayant échoué, le texte fera l'objet d'une nouvelle lecture et sera réexaminé en Commission à l'Assemblée nationale le 14 janvier prochain.

La proposition de loi avait été massivement adoptée par l'Assemblée nationale, à 434 voix pour sur 467 exprimées, témoignant d'un soutien transpartisan à cette initiative. Le groupe Les Républicains avait soutenu le texte à l'Assemblée nationale par 74 voix pour, 6 contre et 21 abstentions.

Contact presse:

Cabinet de Cédric O: 01.53.18.43.10 / presse@numerique.gouv.fr